

DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE  
ARRONDISSEMENT D'ARLES  
COMMUNE DE MOLLEGES

Conseillers en exercice : 23  
Présents : 23  
Votants : 23  
Votes pour : 23  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

**Séance du 20 mars 2026**

**Date de convocation : 16 mars 2026**

**Objet : Détermination du nombre d'adjoints**

**N°2026-03-20-01**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mollégès, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie en séance ordinaire du mois de mars sous la présidence de Corinne CHABAUD, Maire. Manon PARRAUD a été élue secrétaire de séance.

Présents : Tous les Conseillers Municipaux.

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des articles L2122-1 et L.2122-2 du code général des collectivités locales duquel il ressort que les communes choisissent le nombre des adjoints dans la limite de 30%.

Le nombre des Conseillers de la commune de Mollégès étant de 23, il est donc possible de retenir un nombre d'adjoints dans la limite maximale de 6 adjoints.

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide de doter le Conseil Municipal de 6 adjoints au Maire afin de répartir au mieux les tâches municipales.

Délibéré en séance, les mois, jour et an que dessus,  
Ont signé au registre les membres présents.

A Mollégès le 20 mars 2026

**Corinne CHABAUD**

Maire de Mollégès

